

CAN



250 CAD*



SERVICES
EN NUAGE

**REMISE AUX
CONSOMMATEURS
POUR LES SERVICES
EN NUAGE DAIKIN ONE.**



*La date limite de présentation des demandes est le 15 janvier 2022. Le concessionnaire présentera sa demande de remboursement à l'EGIA, accompagnée de toute la documentation nécessaire, sur www.egia.org/daikin. Le concessionnaire est responsable de 50 % de la remise instantané. Devise indiquée en dollars canadiens (CAD).